



Conservatoire
du littoral



INVITATION

Inauguration du nouvel îlot des flamants roses et des travaux de restauration des écosystèmes lagunaires

Lundi 15 février 2016 à 14h00
Etang du Fangassier

L'étang du Fangassier, lieu historique de nidification des flamants roses en Camargue, a accueilli à partir de 1970 le premier îlot artificiel, construit en collaboration avec la Compagnie des Salins du Midi, qui a permis la sauvegarde du Flamant rose, puis le renforcement de ses populations dans tout le bassin méditerranéen.

Propriété du Conservatoire du Littoral depuis 2008, le site est géré par le Parc naturel régional de Camargue, la Tour du Valat et la Société Nationale de Protection de la Nature / Réserve Nationale de Camargue.

L'ancien îlot n'offrant plus aujourd'hui des conditions propices à une nidification régulière des flamants, un nouvel îlot a donc été aménagé dans le cadre du programme européen Life+ MC Salt. Par ailleurs, des travaux de reconstitution des cheminements hydrauliques (chenaux, martelières) ont été réalisés sur l'ensemble des 6500 ha du site.

Nous avons le plaisir de vous convier à l'inauguration de ces ouvrages :

lundi 15 février à 14h00
Etang du Fangassier - Digue à la Mer

Merci de confirmer votre présence auprès du Parc naturel régional de Camargue par mail à a.zergaoui@parc-camargue.fr ou par téléphone au 04 90 97 10 40.

Nous espérons pouvoir vous compter parmi nous pour célébrer ensemble notre engagement commun en faveur des zones humides et de leurs ambassadeurs, les flamants roses.



Région
Provence
Alpes
Côte d'Azur





Conservatoire
du littoral



Modalités pratiques

Nous vous conseillons de vous munir de bottes et de vêtements chauds.
En cas de mauvais temps cette sortie sera annulée.

Lieu de rendez-vous :

Entrée du site des étangs et marais des salins de Camargue, à la fin du bitume sur la route de la digue à la mer.

(Coordonnées GPS : N43, 447763 / E04, 620757)

Pour vous y rendre :

Depuis Salin de Giraud, prendre la direction d'Arles par la D36, puis prendre la première route à gauche direction Etang du Vaccarès. Poursuivre sur plusieurs kilomètres, dépasser le Mas St Bertrand. Suivre ensuite la pancarte, vers la gauche, du phare de la Gacholle.

Depuis Arles, prendre la direction de Salin de Giraud par la D36. Au lieu-dit Peaudure, après la pancarte signalant une aire de pique-nique, tourner à droite direction Petit et Grand Badon. Après avoir passé Grand et Petit Badon, au croisement tourner à droite. Poursuivre sur plusieurs kilomètres, dépasser le Mas St Bertrand. Suivre ensuite la pancarte, vers la gauche, du phare de la Gacholle.



Région
Provence
Alpes
Côte d'Azur

